



**STAGE DE QUALIFICATION - APTITUDE A L'HYPERBARIE
CLASSE I OU II MENTION C
OPERATEUR CAISSON THERAPEUTIQUE**

1. OBJECTIF :

Obtenir la compétence d'opérateur à la manipulation des caissons de décompression et au suivi des tables thérapeutiques.

2. CONDITIONS D'ACCES :

- Etre titulaire d'un CAP,
ou sur examen du dossier de candidature,
- Aptitude médicale à l'hyperbarie pour les candidats à la mention C.

3. PROGRAMME :

Durée : 5 jours

Effectif : 4 à 6 stagiaires

- Profession Médicale ou Paramédicale pratiquée en hyperbarie,
- Réglementation appliquée à l'hyperbarie,
- Principes de la médecine hyperbare,
- Matériels utilisés pour la médecine hyperbare (caissons, appareils respiratoires et médicaux, lutte contre l'incendie interne et externe du caisson),
- Station de production d'air comprimé, circulation d'oxygène et de mélanges,
- Procédures d'urgence,
- Présentation des caissons de décompression (généralités),
- Mise en œuvre et conduite des caissons hyperbares et de leurs annexes,
- Etude des équipements des caissons (vannes, détendeurs, flexibles, analyseurs de gaz),
- Sécurité - Hygiène et Réglementation,
- Utilisation des tables thérapeutiques et de décompression, respiration d'oxygène, mélange oxygène – azote et oxygène - hélium.

4. DOCUMENTS DELIVRES :

- Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe I ou II Mention C, validité 10 ans
- Attestation de stage.